



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du mercredi 27 mai 2026

Objet : Création d'un poste de chargé de mission études et résilience

Date de la convocation : 19 mai 2026

Date d'affichage de la convocation : 19 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mai à 17h30 le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gilles SIMEONI

Nombre de membres composant l'assemblée : 43

Nombre de membres en exercice : 43

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 34

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur Gilles SIMEONI ; Madame Emmanuelle De GENTILI ; Monsieur Pasquale CASTELLANI ; Madame Hélène BERETTI ; Madame Mattea LACAVE ; Monsieur Serge LINALE ; Monsieur Didier GRASSI ; Madame Françoise FILIPPI ; Monsieur Antoine GRAZIANI ; Madame Josephine NATALI ; Monsieur Pierre PIERI ; Monsieur François FABIANI ; Madame Catherine CASIMIRI ; Monsieur Philippe CIMINO ; Madame Carulina COLOMBANI ; Monsieur Franck DASSIBAT ; Monsieur Alain Del MORO ; Monsieur Michel GRIMALDI D'ESDRA TERRACHON ; Madame Angelina MANGANO ; Madame Danielle MATTEI ; Madame Mathilde MATTEI ; Monsieur Pierre ORSINI ; Monsieur Laurent PAPAZIAN ; Monsieur Pierre SAVELLI ; Madame STROMBONI Marie ; Monsieur Philippe VIGNOLI ; Monsieur Sylvain FANTI ; Madame Allison FIESCHI ; Monsieur Julien MORGANTI ; Madame Josepha OLIVESI ; ; Monsieur Matthieu RICCI ; Monsieur BATTINI Nicolas ; Monsieur Michel BRUSCHINI ; Madame Valérie IDDA.

Etaient absents : Madame Hélène SALGE ;

Ont donné pouvoir :

Monsieur Paul TIERI à Monsieur Antoine GRAZIANI ;
Madame Anne-Marie CARRIER à Madame Françoise FILIPPI ;
Madame Emmanuelle LUCIANI à Monsieur Pierre SAVELLI ;
Madame Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA à Monsieur Didier GRASSI ;
Madame Dominique NASICA à Madame Marie STROMBONI ;
Monsieur Jean-Sébastien De CASALTA à Monsieur Julien MORGANTI ;
Monsieur Jean-Martin MONDOLONI à Madame Josepha OLIVESI ;
Madame Marie-Claire POGGI à Monsieur Sylvain FANTI

Monsieur Gilles Simeoni ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Didier Grassi élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu le Code général de la Fonction Publique et notamment son article L313-1 ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 26 mai 2026 ;

Considérant la proposition de création d'un emploi de catégorie A de Chargé de mission études et résilience ;

Considérant que le poste est à pourvoir de manière statutaire au sein de la Direction du renouvellement urbain et de la cohésion sociale ;

Considérant que le chargé de mission études et résilience intervient principalement sur les programmes de la DRUCS conventionnés sur les Quartiers Prioritaires, et plus ponctuellement sur et le Cœur de Ville ;

Considérant qu'il a pour rôle :

- D'intégrer la dimension résilience dans les programmes développés par la DRUCS, s'assurer de sa mise en œuvre et évaluer son impact
- De suivre et piloter des études de la DRUCS s'inscrivant dans une logique de développement des activités de la direction.

Considérant qu'il travaillera au démarrage plus particulièrement sur l'étude socio-urbaine de Saint Antoine – San Gaetanu mais pourra également impulser ou suivre d'autres études. Il aura ainsi pour rôle de :

- Lancer et suivre les consultations des tiers : cahiers des charges, analyse des offres
- Suivi et encadrement des prestataires : réunion préparatoires, préparations – organisation des cotechs, ateliers et copil, suivi du respect des engagements et du planning
- Préparer les phases opérationnelles et les suivre, à moyen terme

Considérant qu'il devra suivre l'actualité juridique, technique et opérationnelle sur la dimension résilience (webinaire, veille documentaire, ...), réaliser du benchmark, identifier et mobiliser des financements, ... et identifiera également les domaines d'application possibles et opérations adaptées au territoire en matière de réemploi, d'îlots de fraîcheur, de gestion de l'eau de mobilités douce, d'économie locale et circulaire, de cohésion sociale,

Considérant qu'au regard des engagements pris sur le NPRU, le chargé de mission études et résilience aura pour mission en lien avec le chargé de mission OPC urbain et la directrice d'intégrer cette démarche dans l'ensemble du programme, de définir des indicateurs, critères et méthodes de suivi et de s'adjoindre les compétences de tiers (AMO, BE, ...) en cas de nécessité. La dimension résilience portera tant sur les aspects urbains et techniques du programme que sur la cohésion sociale ;

Considérant qu'il interviendra au sein des équipes de la DRUCS pour impulser de nouvelles pratiques en matière de résilience dans les projets et actions menées au sein du service ;

Après avoir le rapport de Monsieur Didier GRASSI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A la majorité des votants, Monsieur Julien MORGANTI ; Madame Josepha OLIVESI ; Madame Allison FIESCHI ; Monsieur Sylvain FANTI ; Monsieur Matthieu RICCI ; Monsieur Nicolas BATTINI ; Madame Valérie IDDA ; Monsieur Michel BRUSCHINI ayant voté contre et Monsieur Matthieu RICCI ne participant pas au vote.

Article 1 :

- **Approuve** la création du poste de chargé de mission études et résilience, poste relevant de catégorie hiérarchique A (cadre d'emplois des attachés ou des ingénieurs territoriaux) conformément aux modalités suivantes :

Dans l'hypothèse d'un appel à candidatures statutaires infructueux ou dans l'hypothèse où aucun fonctionnaire n'aurait pu être retenu pour le poste, il est proposé la création d'un emploi de catégorie A du cadre d'emplois des attachés territoriaux ou des ingénieurs territoriaux (au regard du niveau de recrutement) pouvant être pourvu par un agent non titulaire, conformément aux termes de l'article L.332-8 2° du CGFP.

Cet agent sera recruté pour une durée de 3 ans renouvelable si la nature des fonctions le justifie au regard des compétences spécialisées requises sur ce poste et des missions qui en découlent.

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. Si le contrat venait à perdurer à l'issue de cette période maximale de 6 ans, il serait alors reconduit sous la forme d'un contrat à durée indéterminée.

L'agent devra justifier d'un niveau de recrutement au minimum égal à BAC + 3 minimum et/ou si possible d'une expérience professionnelle en lien avec le domaine concerné.

La rémunération sera calculée par référence à la grille de rémunération du cadre d'emplois des attachés ou des ingénieurs territoriaux. L'agent percevra le régime indemnitaire correspondant à son grade de rattachement.

Article 2 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à le recruter par la voie contractuelle en cas d'appel à candidatures infructueuses.

Article 3 :

- **Précise** que les crédits seront inscrits au budget 2026.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Signé électroniquement le 02/06/2026

Signé électroniquement le 02/06/2026

Didier GRASSI



Gilles SIMEONI



Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.